

Quand faire le renouvellement ? Il est conseillé de s'inscrire à une modalité de renouvellement entre 2 et 6 mois avant la date d'expiration du certificat précédent*.

Quelle que soit la date de réalisation de la formation ou test, le nouveau certificat prend effet à J+1 de la date d'échéance du certificat précédent.

La DRAAF a 2 mois pour délivrer les certificats.

**possibilité pour les usagers domiciliés en Nouvelle Aquitaine jusqu'à 12 mois avant la date d'échéance - N'hésitez pas à nous contacter en cas de dépassement de la date limite.*

➤ Par la formation : calendrier des prochaines sessions fin 2022

Primo certificat DNSA	
Dates fin d'année 2022	Lieux
08 et 09 novembre	COMPLÉTÉ
21 et 23 novembre	Blanquefort
<i>D'autres sessions seront programmées selon les besoins</i>	

Primo certificat Opérateur	
Dates fin d'année 2022	Lieux
26 et 27 octobre	Vinopôle Blanquefort
14 et 15 décembre	Vinopôle Blanquefort
<i>D'autres sessions seront programmées selon les besoins</i>	

Renouvellement DNSA	
Dates fin d'année 2022	Lieux
15-nov	Antenne ADAR de Pauillac
16-nov	ODG de Blaye
16-nov	Antenne ADAR de Cadillac
17-nov	Antenne ADAR de Pauillac
24-nov	Antenne ADAR de Monségur
15-déc	Antenne ADAR de Mazères

Renouvellement Opérateur	
Dates fin d'année 2022	Lieux
25-oct	UCVA Coutras
08-nov	Antenne ADAR de Pauillac
09-nov	ODG de Blaye
09-nov	Antenne ADAR de Mazères
29-nov	Antenne ADAR de Pauillac
01-déc	Antenne ADAR de Pauillac
06-déc	ODG de Bourg
07-déc	Antenne ADAR de Cadillac
15-déc	Antenne ADAR de Pauillac

Les sessions de renouvellement concernent les certificats obtenus avant le 09/2016 valides 10 ans et ceux obtenus à partir du 09/2016 valides 5 ans (plan Ecophyto 2+) - vous avez passé votre primo en 2013 ou 2017 ou effectué votre renouvellement en 2017 : pensez à réserver votre formation !

Pour chaque catégorie, d'autres dates seront programmées ultérieurement, nous contacter.

FINANCEMENT



Les formations (pas le test seul) sont entièrement prises en charge :
par VIVEA (pour ses contributeurs) et OCAPIAT (via l'offre régionale 2022)

Renseignements, inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Gironde - Service Formation
Tel : 05 56 79 64 11 / 06 77 52 19 42 - mail : formation@gironde.chambagri.fr

➤ Par le test seul : solution gain de temps

Il s'agit de réaliser un test QCM de 30 questions (pour la catégorie DNSA) et d'en valider au minimum 15, de 20 questions (pour la catégorie Opérateur) et d'en valider 12 .

Pour vous préparer au test, nous vous donnons accès à notre plateforme de formation qui vous permet de :

- ⇒ Recueillir quelques conseils de préparation
- ⇒ Réviser certaines notions
- ⇒ Réaliser un test de 30 questions, ce test est en plus formatif

Sessions programmées à ce jour : 13 octobre 2022 - 19 octobre 2022
pour les catégories DNSA Primo ou renouvellement

Une session de test seul peut être mise en place rapidement en fonction des demandes.

Une fois l'inscription actée, datée, vous avez accès à la plateforme pour "révisions"
Les tests "examen" seront réalisés à Blanquefort au Vinopôle (autre lieu selon inscriptions).

En cas d'échec au test , nombre de réponses correctes insuffisantes, il y a obligation de faire une formation

FINANCEMENT



Les formations (pas le test seul) sont entièrement prises en charge :
par VIVEA (pour ses contributeurs) et OCAPIAT (via l'offre régionale 2022)

Renseignements, inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Gironde - Service Formation
Tel : 05 56 79 64 11 / 06 77 52 19 42 - mail : formation@gironde.chambagri.fr